1210 - Acheter des actions dans des sociétés qui s’occupent d’ordinateurs

question

Est-il permis d’acheter des actions dans des sociétés qui s’occupent d’ordinateurs et produits similaires et pour quelle raison ? Si c’est permis, est-il acceptable d’acheter des actions dans les sociétés qui investissent dans l’achat et la vente d’actions pour d’autres sociétés qui elles ne s’intéressent qu’aux équipements électroniques ? Mentionnez le pourquoi ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis de prendre des actions dans ces sociétés si elles ne pratiquent pas l’usure et ne vendent pas des produits interdits et n’entretiennent pas d’opérations illégales. Si elles pratiquent l’usure, cela n’est pas permis, compte tenu de la prohibition bien attestée de la pratique de l’usure dans le Livre, la sunna et le consensus.

Se référer à l’ouvrage intitulé Fatawa islamiyya, 2/392 et se référer encore à la réponse donnée à la question n° 8590.